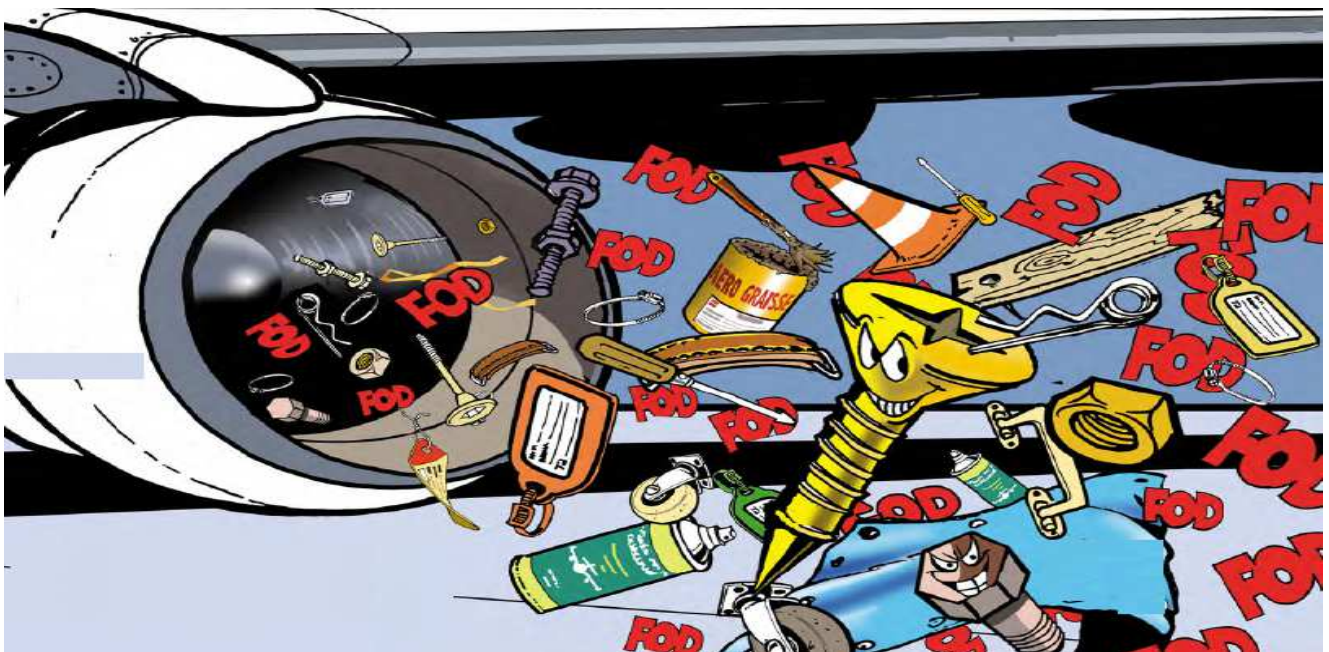




المؤسسة الوطنية للملاحة الجوية  
Etablissement National de la Navigation Aérienne



Bulletin d'information de sécurité n°10/Janvier 2017.



**Thème :** Les dangers des débris d'objets étrangers (FOD) sur la sécurité des aéronefs.



## 1-Introduction

Ce bulletin d'information de sécurité a pour objectif de sensibiliser le personnel de l'Établissement sur les conséquences des dangers des débris d'objets étrangers (FOD) sur la sécurité des aéronefs.

La présence de débris d'objets étrangers (FOD) sur l'aire de mouvements d'un aéroport représente un risque potentiel pour la sécurité des aéronefs. Les FOD peuvent être aspirés par un moteur d'aéronef et provoquer des dégâts au niveau de la structure d'un aéronef.

L'aire de mouvements de l'aéroport doit être dégagée de tout FOD afin d'éviter l'occurrence des incidents et accidents.

## 2-Définition de FOD :

**FOD: Foreign Object Debris.**

Ce sont tous les débris d'objets qui peuvent se trouver sur l'aire de mouvements de l'aéroport: cadenas, verres, bouteilles, métal, outils, fragments de pierre, débris de valise, pièces de monnaie, canettes de soda, ect.



## 3-Les risques de FOD

Les dégâts causés par les FOD sont multiples: Dommage du réacteur, éclatements des pneumatiques, destruction partielle ou totale de l'aéronef, et en conséquence la perte de vies humaines. Les FOD sont un danger pour les aéronefs à l'atterrissage et au décollage.

La gestion de ce danger nécessite une action d'atténuation des risques.



Un exemple d'accident lié au FOD : L'accident du Concorde survenue le 25 juillet 2000, exploité par la compagnie Air France, l'aéronef s'est écrasé après un décollage de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. L'avion effectuait le vol AFR 4590 à destination de New York, faisant 113 morts.



La cause de l'accident du Concorde est la présence d'une pièce métallique sur la chaussée de la piste qui a percuté l'aile de l'avion lors du décollage.

## 4-La prévention de FOD

Il est recommandé, dans l'annexe 14 de l'OACI, chapitre 10-Entretien de l'aéroport que la prévention du risque FOD soit basée sur un programme de prévention des risques liés aux débris, articulée autour des axes suivants :

-L'inspection des pistes, voies de circulation, aires de trafic et aires adjacentes : ils seront inspectés chaque jour et débarrassés de toutes pierres ou autres objets pour éliminer tous les débris qui pourraient endommager les aéronefs ou nuire au fonctionnement des circuits de bord ;

-La coopération active de tous les acteurs aéroportuaires présents sur l'aire de mouvement ;

- La formation des personnes intervenant sur l'aire de mouvements ;
- L'organisation de campagnes de sensibilisation sur les risques liés aux FOD ;
- La mise en place d'emplacements dédiés à la collecte des débris FOD ;
- L'installation de clôtures dans les zones ouvertes de l'aérodrome afin d'empêcher l'entrée des débris emportés par le vent tels que les journaux et articles en plastique ;
- Tous les opérateurs doivent tenir propre les zones côté piste qu'ils desservent.



Il est à noter que toutes les activités autour d'un aéronef sont potentiellement génératrices de FOD ainsi que les chantiers de construction et les opérations de fret qui sont particulièrement favorables à la production des FOD. Ces activités doivent disposer de procédures spécifiques pour éviter la production des FOD.

### **5-Quelques références**

- L'annexe 14 de l'OACI (Conception et exploitation technique des aérodromes).
- L'annexe 19 de l'OACI (Gestion de la sécurité).
- Doc 9859 de l'OACI (Le manuel de gestion de la sécurité).

**Contact :**



**Etablissement National de la Navigation Aérienne  
Direction Générale**

**1, Avenue de l'indépendance, Alger**

**Tel : 021-67-20-60 / Fax : 021-67-67-56**

**Email : [dgenna@enna-dz.com](mailto:dgenna@enna-dz.com), [sgs@enna-dz.com](mailto:sgs@enna-dz.com)**

**Site web : [www.enna.dz/sgs.html](http://www.enna.dz/sgs.html)**